Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260116-2026_002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 16/01/2026

Date de la convocation
07/01/2026

Date d'affichage de la convocation
07/01/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 11

Votes
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/002

L'an 2026 et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GAILLARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. JOUANNO Mickaël.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme OLLIVIER Valérie, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François, M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à JJ LE MOING)

Absent.e.s:

Secrétaire de séance :

Objet de la délibération : Vente d'une partie du chemin Stumultan

Pour rappel, suite à la demande formulée par M. Gérard LE GROS d'acquérir une partie de la VC 67, il avait été décidé lors du conseil municipal en date du 28 mai 2025 d'approuver la demande de M. LE GROS d'environ 330m² de la voirie communale n°67 pour un tarif fixé à 1€/m² sous réserve des conclusions d'un commissaire enquêteur et des formalités de droit de passage par acte notarié. Il avait été **précisé** que l'ensemble des frais (notaire, géomètre, commissaire enquêteur) serait à la charge du demandeur M. Gérard LE GROS.

L'enquête publique menée par le commissaire Jean Paul BOLEAT s'est déroulée du 15 au 29 septembre 2025, dont le rapport est joint à la présente délibération conclue « la commune pourrait céder l'emprise du chemin à M. LE GROS selon les conditions financières retenues par le conseil municipal mais qu'en plus, il réalise à ses frais et dans des conditions acceptées par M. LE JELOUX, un nouvel accès à la parcelle YS 053 : localisation convenue avec la commune, largeur et pente de la rampe. »

Le commissaire enquêteur propose :

- d'officialiser une servitude de passage pour accéder à la parcelle YS51 de M. DRUMEL
- de céder l'emprise du chemin communal à M. LE GROS à ses frais
- de créer un nouvel accès à la parcelle YS53 de M. LE JELOUX aux conditions acceptées par ce dernier aux frais de M. LE GROS.

Le samedi 15 novembre, M. LE JELOUX et les élus ont rencontré M LE GROS au lieu-dit de Stumultan pour discuter de la suite à donner.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260116-2026_002-DE

Un accord amiable a été trouvé pour:

- La mise en place d'une rampe d'accès permettant l'accès à la parcelle YS53 effectuée par M. LE GROS
- Réalisation des travaux financés directement par M. et Mme LE GROS
- Le règlement de la moitié de la facture d'avocat de M LE JELOUX
- Officialiser une servitude de passage à M. DRUMEL YS51.

Le cabinet COGEO géomètre expert a réalisé le relevé topographique de la partie communale qui peut être cédée par Malguénac à M. LE GROS.

Mme la maire propose à l'assemblée de valider la vente de la partie de VC67 (751m² calculé par COGEO) à M LE GROS aux conditions tarifaires validées par le conseil le 28 mai 2025. Les frais sont réglés au fur et à mesure par M LE GROS et l'acte notarié sera signé sous condition que tous les travaux négociés soient réalisés.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **VALIDE** la vente d'une partie de la voirie communale n°67 pour un euro le m², l'ensemble des frais (enquête, géomètre, notaire...) sont à la charge du demandeur M LE GROS.
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette vente, l'acte de vente sera réalisé auprès de Me ARENS, notaire à Guémené sur Scorff.

Pour copie conforme.

La maire,

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)